CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 OCTOBRE 2026
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : 30 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Stéphane BAUDRY, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Emilie Y-HRAH-KRONG, Corinne GUYON, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Didier PROUST.

Absents : Dominique ANNONIER, Guillaume MARCETEAU, Thierry PETRAULT, Christine HEINTZ, Éric PREVOST, Bernard de LOYNES, Maïté CÔME.

Pouvoirs : Emilie MORIN donne pouvoir à Frédéric BOURGET, Sylvie VIVIER donne pouvoir à Julien SEIGNEURET, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Gaël JOSEPH, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Tony CHEYROUSE donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Laure MAGOT donne pouvoir à Philippe JUMEAU.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Morgane SEMERDJIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261028-DE-2026-09-09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026

❖❖❖❖❖

DE-2026-09-09 DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET 400 00 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE

Rapporteur Didier JOLLET

Monsieur le Vice-Président délégué expose que le prorata temporis des amortissements de biens nécessite une décision modificative afin d'ajuster les crédits votés en 2026.

La décision modificative suivante est proposée :

Fonctionnement

DEPENSES

Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
011	617	Etudes et recherches	- 47000 €
042	6811	Dotations aux amortissements	45000 €
067	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2000 €
TOTAL			- €

Investissement

RECETTES

Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
040	28188	Immobilisations en cours	45 000 €
10	10222	FCTVA	- 44 000 €
TOTAL			1 000 €

DEPENSES

Chapitre	Nature	Libellé nature	Montant
10	10226	Remboursement excédent taxe d'aménagement	1 000 €
TOTAL			1 000 €

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER la décision modificative sur le Budget 400 00 Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Le président de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre

Le/la secrétaire de séance,